

Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^{ÈME} CYCLE

École spéciale d'architecture

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 30/06/2025

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'École spéciale d'architecture, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation des formations pour le prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle. Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan des formations.

Au nom du comité d'experts :
Christian Dautel, président

Pour le Hcéres :
Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'École spéciale d'architecture a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par M. Christian Dautel, architecte libéral et professeur d'enseignement artistique, ancien directeur de l'École nationale supérieure d'architecture (Ensa) de Nantes.

M. François Andrieux, conseiller scientifique, et Mme Gaëlle Dequièrez, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation

L'École spéciale d'architecture (ESA) dispense deux cycles de formation initiale en demande de reconnaissance. Le premier cycle (grade 1), qui confère le grade de licence, se déroule en trois années, avec un programme pédagogique comprenant 2 272 heures encadrées, également réparties au cours des trois années. Ce 1^{er} cycle accueillait 482 étudiants en 2021-2022. Le deuxième cycle (grade 2) confère le grade de master en deux ans et 1 200 heures d'enseignement. Il se structure selon trois domaines d'étude (Réutiliser, Territorialiser, Expérimenter) et accueillait 200 étudiants en 2021-2022. L'ESA propose également un double cursus avec l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP).

Analyse globale

Le projet de formation remis par l'ESA témoigne d'une dynamique intensive de renouvellement des formations, et d'une attention particulière portée aux recommandations formulées dans l'évaluation du bilan de l'école et de ses formations.

Les relations avec le monde socio-économique et culturel sont un point fort des formations. Les ateliers de projets s'appuient sur des commandes réelles de projets sur le territoire francilien, pouvant aboutir parfois à des réalisations à l'échelle 1. Les montages de ces projets pédagogiques sont néanmoins encore trop dépendants des réseaux portés par les enseignants ou par les agences d'architecture qui sollicitent les étudiants pour réaliser des études de cas. Il serait souhaitable que l'établissement renforce la formalisation de ses partenariats au travers de conventions-cadres. Les workshops, l'expérience d'un « atelier nomade » constituent d'autres occasions d'articuler professionnalisation et formation initiale. En outre, la dynamique de formation professionnelle bénéficie d'un réseau d'alumni bien établi, qui constitue une passerelle avec le monde hors les murs de l'école, à visée opérationnelle et professionnelle. Il faudra néanmoins veiller à ouvrir l'école à la diversité des métiers au-delà du seul exercice de la maîtrise d'œuvre.

L'adossement à la recherche demeure insuffisamment défini faute d'une définition explicite, stabilisée et partagée de ce que pourrait être la recherche par le projet. L'enseignement du projet reste très attaché aux schémas du monde professionnel et des agences d'architecture. Dans le premier cycle, l'initiation à la recherche passe par le projet autour de thèmes semestriels qui font une large part à l'écologie, les sens et l'habiter. L'adossement de la pratique architecturale à la recherche (analyse critique de connaissances, manipulation de concepts et de méthodes pour constituer des corpus cohérents, innovation) se cristallise dans le semestre 6, dit semestre international. L'étudiant y engage une « recherche-projet » selon une démarche pluridisciplinaire. La recherche est alors intégrée à l'enseignement de la conception dans un processus itératif et collectif où la présence d'enseignants-chercheurs, aptes à apporter des appuis scientifiques formalisés, fait encore défaut. Pour le deuxième cycle, la mention recherche demeure un objectif à poursuivre afin d'offrir la possibilité d'une trajectoire vers le doctorat. Les besoins sont considérables et l'enjeu, majeur pour la discipline architecturale. Les orientations que se sont fixées les instances de l'école dans le champ de la transition écologique et de l'expérimentation constructive et processuelle, de l'existant et du réemploi, nécessitent un support fort en matière de recherche afin de nourrir l'ensemble des formations.

L'ESA doit mieux formaliser sa politique et sa stratégie de recrutement d'enseignants-chercheurs en vue de garantir un adossement à la recherche de qualité des formations. L'établissement annonce la création dès 2025 d'une direction de la recherche distincte de la direction des études. Les nombreuses missions d'une direction de la recherche devront, entre autres, faciliter et mieux structurer les partenariats académiques et proposer des orientations structurantes pour l'ensemble de la formation : initiation à la recherche en grade 1, compétences finales à acquérir en grade 2. La politique de recrutement d'enseignants-chercheurs devra notamment redonner une place aux sciences humaines et sociales (SHS), l'enseignement de l'histoire est identifié comme prioritaire afin de nourrir les domaines d'étude mis en place.

L'approche par compétences n'est pas mise en place dans les formations, mais elle est identifiée par l'école comme un projet prioritaire. Elle doit accompagner la structuration pédagogique des formations et se construire tant en regard des fiches RNCP publiées en 2024 que pour la qualité et la transparence des processus d'évaluation des travaux d'étudiants. La structuration des enseignements du premier cycle à travers l'approche par compétences vise prioritairement deux orientations : la dimension professionnaliste et le socle scientifique de la formation. Cette dernière s'organise autour de quatre axes : la méthodologie de la transversalité (approche pratique et théorique), la formation métier aux pratiques du numérique (pratiques collaboratives du BIM), les compétences transversales (orientations structurantes de la recherche), le renforcement de la professionnalisation (faciliter l'insertion professionnelle). La méthodologie doit conduire à la réalisation de grilles qui permettent un référencement précis entre formations et compétences requises. Pour le cycle 1, la coordination sera assurée par la direction des études qui veillera à la progressivité de la formation et à l'harmonisation des programmes. Dès janvier 2025, la direction des études aura comme mission, en s'appuyant sur une ingénierie pédagogique et sur les innovations du champ de la pédagogie, de favoriser une intégration

de l'approche par compétences au sein de la politique de formation de l'ESA en concertation avec le corps enseignant et les étudiants. Après une phase de concertation, le calendrier de pilotage de l'établissement prévoit la finalisation des nouvelles maquettes structurées en compétences en 2026-2027. Une première ébauche pour le grade 1 est attendue en 2025. La refonte des maquettes a pour objectif d'aboutir à une évolution du système d'évaluation, à une meilleure lisibilité des formations dans leur contenu et leurs attendus, et à un emploi du temps et un rythme de travail moins éloignés des standards pédagogiques de l'enseignement supérieur.

L'ouverture à l'international et surtout les mobilités demeurent très limitées au cours des deux grades. L'offre de mobilité est attrayante en termes de qualité des partenariats, mais demeure dans les chiffres très limitée surtout pour le grade de master. La part importante d'étudiants étrangers à l'ESA ne suffit pas à justifier l'insuffisance des mobilités sortantes. Le sixième semestre du grade 1 est un atelier en situation internationale qui permet d'enrichir le nombre des partenariats. Le large réseau des alumni constitue également une opportunité pour les étudiants en recherche de séjours et de stages à l'étranger, mais il faut encore développer les mobilités académiques. L'établissement a retrouvé son accréditation Erasmus en 2023, il est en mesure désormais de proposer des semestres en immersion complète, ouverts en grade 1 et en grade 2, mais il conviendra d'en étendre l'offre. Au-delà des cours d'anglais réintroduits pour les premières années, des ateliers de projets en anglais au sein des deux cycles seront mis en place en 2024-2025. La politique de conférences d'architectes internationaux, de professeurs invités, sera également remise en place dès 2024-2025 afin de promouvoir le bilinguisme comme un objectif structurant pour l'enseignement.

Dans la perspective de l'amélioration continue de ses formations, l'ESA entend remettre en œuvre des évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) opérationnelles et créer un conseil de perfectionnement. Le bilan montrait un taux de réponse des évaluations des enseignements en baisse constante depuis 2019. L'ESA a repris les EEE au semestre de printemps 2024, avec un dispositif de questionnaires anonymes et une procédure confiée à un prestataire certifié. Après ce premier test, les EEE ont été rendus obligatoires à chaque fin de semestre. L'école entend également proposer à son conseil d'administration de voter la création d'un conseil de perfectionnement intégrant des professionnels extérieurs, des alumni et des étudiants, pour compléter le dispositif d'amélioration continue de l'offre de formation.

Conclusion

Points forts

- Un apprentissage de compétences professionnalisantes via l'apport de praticiens aux profils diversifiés et internationaux ;
- Des projets d'étude menés en partenariat avec des commanditaires, des mises en situation réelles et des ateliers hors les murs, dès la première année ;
- Une implication retrouvée de la communauté des enseignants et une capacité à fédérer la pédagogie autour des thématiques des ateliers de projet.

Points faibles

- Un adossement à la recherche insuffisant : une dispersion des outils de la recherche dans la diversité des modalités pédagogiques, une place insuffisante des SHS et de l'histoire de l'architecture, et une faiblesse du nombre d'enseignants-chercheurs ;
- Une surcharge importante de l'emploi du temps et un rythme de travail peu compatible avec les formes pédagogiques innovantes du supérieur ;
- Une faiblesse du processus d'amélioration continue qui se traduit par une évaluation lacunaire des enseignements par les étudiants et l'absence à ce jour d'un conseil de perfectionnement ;
- Une démarche d'approche par compétences non déployée à ce jour, mais qui se structure dans le cadre de la refonte des maquettes prévue pour 2026-2027 ;
- Une ouverture à l'international insuffisamment développée pour les mobilités entrantes et sortantes, une formation aux langues étrangères et un parcours en langue anglaise peu formalisés ;
- Un manque d'ouverture à la diversité des métiers de l'architecture envisagés.

Recommandations

- Structurer la formation à la recherche : définir une politique de recrutement d'enseignants-rechercheurs, mieux identifier les enseignements de formation à la recherche, mettre en place une mention recherche pour engager des poursuites d'études en doctorat, retrouver une place conséquente à l'enseignement des SHS pour l'architecture, notamment au niveau de l'histoire de l'architecture.
- Mettre en place un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) lisible et partageable, notamment au sein du futur conseil de perfectionnement.
- Mettre en place l'approche par compétences (APC) en profitant du dynamisme et de l'engagement du corps enseignant pour faire évoluer les maquettes de formation.
- Organiser les échanges internationaux en relation étroite avec les orientations inscrites dans la stratégie de l'établissement : développement durable, écologie, cultures constructives, développer l'attractivité du deuxième cycle (atelier en anglais, traduction des programmes en anglais et formations en langue pour les mobilités extérieures).
- Revoir les calendriers et le rythme de travail des étudiants, alléger les emplois du temps pour plus de temps de travail personnel, en sortant de la logique hebdomadaire.
- Ouvrir l'approche professionnalisante à la diversité des métiers de l'architecture au-delà de la maîtrise d'œuvre.

Avis d'accréditation des formations

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
Diplôme de grade 1 de l'ESA	Grade L	Avis favorable avec recommandations : - Développer l'adossement à la recherche (nombre d'enseignants-rechercheurs). - Développer les formations aux langues étrangères en vue notamment de renforcer les mobilités. - S'assurer de la mise en place de l'évaluation des enseignements par les étudiants et du conseil de perfectionnement. - Veiller à la mise en œuvre de l'approche par compétences à l'occasion de la refonte des grilles pédagogiques.
Diplôme de grade 2 de l'ESA	Grade M	Avis favorable avec recommandations : - Mieux définir l'adossement à la recherche et les modalités de la formation à la recherche. - S'assurer de la mise en place de l'évaluation des enseignements par les étudiants et du conseil de perfectionnement. - Veiller à la mise en œuvre de l'approche par compétences à l'occasion de la refonte des grilles pédagogiques.

Observations de l'établissement



Paris, le 27 janvier 2025

Observations de la directrice de l'École spéciale d'architecture (ESA)

Je souhaite d'abord remercier les experts du comité d'évaluation, au nom des étudiants, enseignants et administratifs d'une école en profond renouvellement depuis 2021. Si elle doit combler ses carences « en regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur », l'ESA souhaite et doit le faire en approfondissant ce que son projet pédagogique a, depuis 160 ans, de distinctif sur la scène française et d'attractif sur l'échiquier international, et le comité d'évaluation a mené un diagnostic attentif à ces paramètres.

Ce diagnostic analyse les « points forts » afin de cerner leur marge d'amélioration et de délivrer des recommandations pour les consolider. L'analyse des « points faibles » a été menée pour sa part avec une précision qui confère aux recommandations la pertinence d'une feuille de route.

La dynamique de renouvellement de l'ESA s'est poursuivie à un rythme soutenu depuis la remise de l'offre de formation. De ce fait, les observations qui suivent ne portent que sur les avancées menées dans le champ des formations initiales et de la formation à la recherche, consécutivement à des décisions prises durant l'année 2024 sur quatre points essentiels, relevés dans nos évaluations :

- La formation à la recherche,
- les mobilités internationales,
- les évaluations des enseignements par les étudiants et l'approche par compétences, qui vont être menées à l'ESA par des instances nouvelles,
- l'approche professionnalisante à la diversité des métiers de l'architecture.

Structurer la formation à la recherche

Reconstruire un Pôle Recherche est le préalable à cette structuration et nos observations commencent par un point d'étape sur ce sujet.

En accord avec ses partenaires, ESTP Cachan et Troyes et UM6P Maroc, l'ESA a fait le choix en 2024 d'une orientation *Recherche appliquée et Project oriented research*. Cette option est appropriée à sa tradition d'ouverture pédagogique et professionnalisante au monde de la construction et de l'architecture, ainsi qu'à sa lecture de la crise écologique en tant que transformatrice de ce monde. Elle est également cohérente avec le profil des étudiants ESA, parmi lesquels ses futurs doctorants.

Une première étape a été, en novembre 2024, de missionner un enseignant-chercheur extérieur, pour auditer les enseignants-chercheurs ESA et cerner les thématiques, et faire le relevé des ressources internes disponibles et des besoins de recrutement. La stratégie étant de ne pas « privilégier » le recrutement externe mais de soutenir les enseignants ESA inscrit en doctorat ou

HDR, afin de mieux ancrer et dynamiser recherche et formation à la recherche dans la culture interne. Au 27 janvier 2025, le processus a déjà mobilisé 5 enseignants (3 doctorants et 2 HDR).

Dans ce fil, l'ESA s'est associé à l'automne 2024 à la création sur le campus de l'ESTP-Troyes du laboratoire *Rénovation du patrimoine bâti*, appuyé sur un fort réseau de partenaires socio-économiques du Grand Est. L'engagement de l'ESA se traduit par un plan de recrutement d'enseignants-chercheurs, qui seront actifs sur les deux sites ESA : Troyes (laboratoire *Rénovation* + initiation à la recherche dans le Bachelor *Architecture et construction*, habilité en Licence par la CTI en novembre 2024) et Paris (en master, formation à la recherche + cours-séminaire *Right Tech*).

La convention-cadre ESA-ESTP est mise à jour (validation en février 2025) avec l'inscription du laboratoire Rénovation et des projets que l'ESA et l'ESTP vont engager en son sein.

L'ESA a déjà contractualisé deux postes: en septembre 2024, un enseignant-chercheur de l'ESA, architecte-ingénieur et docteur, en janvier 2025 un stagiaire de recherche, diplômé ESA.

Les enseignants-chercheurs des DE du master ESA ont pré-cerné les champs de recherche auxquels adosser la formation à la recherche :

- Réutiliser : adossement au laboratoire *Rénovation* – septembre 2024
- Territorialiser : adossement à un champ *Environmental Metabolism of Urban Settlements* – les thématiques précises seront définies après l'audit - 2025-26
- Expérimenter : adossement à une thématique *ExperimentalDesign Processes* – les thématiques précises seront définies après l'audit - 2025-26

Enfin, l'ESA a recruté en novembre 2024 une nouvelle responsable de la Bibliothèque, sur une fiche de poste précisant son concours aux tâches d'animation et de « formation à la recherche », en initiant aux méthodes de recherche documentaire et bibliographique, et en impulsant des actions de formation et de communication pour les publics concernés.

Organiser les échanges internationaux en relation étroite avec la stratégie de l'établissement et ses orientations

Un poste de coordinatrice pédagogique « Parcours étudiant Hors-les-Murs » a été créé. Recrutée en avril 2024, la responsable a parmi ses missions le développement des partenariats universitaires, sur la base d'une recherche sélective liée aux choix stratégiques de l'Ecole :

- Universités délivrant des formations polytechniques, pour les mobilités des étudiants AI et IA
ex : les partenariats avec les Politecnico de Milan et Turin, signés en 2024
- Ecoles d'architecture leaders dans le domaine de la transition écologique
ex de partenariats mis en place en 2024 : Umeå School of Architecture-Umeå University, Suède ; Universidad Iberoamericana Ciudad de México, Mexique.

Le rétablissement des Visitings a été opéré en septembre 2024. Le vivier de recrutement est la Global Award Community, qui réunit les lauréats du Global Award for Sustainable Architecture, prix dont l'ESA a rejoint en 2022 le Comité scientifique, constitué d'écoles d'architecture leaders dans le domaine de la formation aux enjeux de la crise écologique et climatique.

Installer un Conseil de perfectionnement - Rendre opérationnel le nouveau dispositif EEE, installé en juin 2024 – Mettre en œuvre APC

Mettre en place et/ou rendre opérationnels ces instances et ces processus a pour préalable, à l'ESA, l'achèvement de la restructuration des instances et des services. Nos observations commencent par un point d'étape sur ce sujet.

La gouvernance de l'ESA gère toujours, en janvier 2025, les « rodages » d'une réforme d'ampleur (nouveaux statuts, nouvelle AG, composition profondément modifiée du CA, création d'un Conseil de la pédagogie et de la recherche) et qui doit être menée avec attention pour que ces nouveaux organes prennent corps et apprennent à s'articuler.

Alors que le *Conseil de la Pédagogie et de la Recherche* vient d'être institué - élection de ses membres le 28 novembre 2024 et installation le 15 janvier 2025 -, la création d'un Conseil de perfectionnement sera envisagée dans un second temps, dans le fil d'une évolution institutionnelle suivie attentivement depuis 2022.

Dans un mouvement comparable, rendre le nouveau dispositif EEE partageable et productif au sein de la gouvernance avait pour préalable la transformation du poste de Directeur des études et de la recherche, et la création d'un poste de Directeur des études et des formations. Cette création a été validée en juin 2024 et le recrutement lancé en novembre 2024. Le nouveau Directeur des études et des formations, qui prend ses fonctions le 27 janvier 2024, a reçu et approuvé une **lettre de mission**, qui détaille en particulier les étapes et le calendrier des deux missions :

- consolidation des EEE et l'organisation du suivi de ses résultats - 2025
- mise en œuvre de l'approche par compétences – mai 2025-mai 2026 pour la 1^{ère} phase

Concernant l'approche professionnalisante à la diversité des métiers de l'architecture, l'ESA a mis en place en 2024 des dispositifs, pédagogiques et associatifs

La problématique de la diversification des métiers a été positionnée en master, avec la création en septembre 2024 d'un cours-séminaire en master 1 semestre 1, « Analyse critique du système d'acteurs », qui forme les étudiants à l'analyse de la chaîne de valeur de l'architecture et de son évolution à partir de cas d'études concrets, et le repositionnement en master 1 semestre 2 du stage long obligatoire (4 à 6 mois) qui est propre à l'ESA. Placé en continuité du séminaire, encadré au sein des DE, ce stage long peut être effectué en France ou à l'étranger, et au sein d'instances diversifiées (maîtrise d'ouvrage, BET, services publics etc.). Il est évalué sur la base d'un mémoire critique et auto-critique d'observation du système d'acteurs.

En novembre 2024, l'ESA a adressé à tous ses alumni un questionnaire de reprise de contact, avec parmi ses objectifs le développement de la diversification des stages. En effet, la communauté française et étrangère des alumni ESA offre des profils très pluriels (entrepreneurs, développeurs immobiliers, directeurs d'administrations publiques, responsables ministériels, architectes-promoteurs, etc.). Cela tient à la tradition d'attention à l'évolution du monde de la construction propre à l'ESA et aussi au fait que nombre d'alumni travaillent dans des pays ou des économies où l'organisation du travail, très différente de ce qu'elle est en France, offre aux architectes des parcours plus hybrides.

**Paris, le 27 janvier 2025,
Marie-Hélène CONTAL, directrice de l'ESA**



Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

